

Rapport de la commission nommée pour étudier le rapport 21/2022

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de Mesdames Fabienne Bride, Patrizia Vinciguerra, Manon Reist Van Olphen et de Messieurs Julian Pidoux, Cyril Duruz, Ernest Corbaz, Adame Biruk, Jean-Pierre Michaud et du soussigné, président rapporteur, s'est réunie le 14 novembre 2022 pour examiner le rapport 21/2022.

Sont également présent, Madame la Municipale Brigitte Crottaz et Monsieur le Municipal Roland Perrin.

Présentation de l'objet

M. le Municipal Roland Perrin présent le rapport, mettant l'accent sur les points suivants :

- Le nombre de nouveaux habitants représente en moyenne 600 personnes par an. Le nombre de nouvelles naissances est lui plus simple à gérer en terme du nombre d'arbres à planter.
- La gestion actuelle mets l'accent sur le renouvellement naturel. Le plantage est principalement utilisé pour combler des ouvertures trop importantes dans la forêt.
- Planter un arbre par naissance est parait une meilleure proposition du point de vue de la faisabilité.
- Les plantations à l'étranger se font déjà dans le cadre des projets soutenus par la FEDEVACO.

Discussion

Un commissaire fait la remarque que se serait sympathique de planter des arbres en Suisse et demande si le problème est dû à un manque d'emplacement.

M. le Municipal lui répond qu'en Suisse, on fait surtout du renouvellement naturel et qu'il y a peu de plantation.

Le postulant prend la parole, indiquant que l'idée du postulat est atteinte. Il trouve bonne l'idée de planter un arbre par naissance, surtout dans le cas où les personnes restent dans la commune sur le long terme. Il remarque également que le fait d'amener des personnes en forêt met cette dernière en valeur. Il estime l'objectif symbolique et éducatif du postulat atteints.

Un commissaire demande s'il ne serait pas possible de planter également un arbre par ménage au lieu d'un arbre par personne. Ceci impliquerait aussi de définir le concept de « ménage ». On pourrait également considérer de planter un arbre pour chaque nouveau bourgeois.

Un autre commissaire remarque également qu'il n'est pas nécessaire de savoir exactement quel arbre est planté et trouve également que d'ajouter les nouveaux bourgeois est une bonne idée.

Une commissaire demande si on peut également utiliser les zones vertes en dehors des forêts pour planter des arbres.

M. le Municipal répond qu'il peut s'avérer compliqué de planter un arbre sur une propriété privée. Cependant il n'est pas exclu de prendre en compte les parcelles vertes appartenant à la commune.

Une commissaire demande si les infos au sujet de la FEDEVACO sont présentes sur le site de la commune.

M. le Municipal répond que l'information se trouve sûrement sur le site.

Une commissaire demande s'il y avait un retour qui avait été fait dans le journal d'Epalinges

Un commissaire remarque que c'était sûrement le cas au moment où le préavis à l'origine de la FEDEVACO a été déposé.

Un commissaire fait la remarque qu'il est satisfait de l'esprit du rapport, surtout en ce qui concerne l'aspect de l'accueil des nouveaux palinzards. La nouvelle proposition d'accueil en lien avec le plantage des arbres lui semble plus chaleureux et sympathique.

Un commissaire fait remarquer que la pratique actuelle de la sylviculture se fait par sélection positive. Sur dix arbres plantés, il n'en reste qu'un seul à la maturité. Il pense qu'il serait plus judicieux de seulement associer les arbres sélectionnés aux naissances plutôt que les arbres plantés dont on sait que neuf dixièmes ne parviendront pas à maturité. Ce ne serait pas plus compliqué.

M. le Municipal remarque qu'effectivement le plantage serré a pour but de favoriser la pousse verticale des arbres et qu'à maturité on enlève les arbres qui gênent. Le plantage essaye de favoriser des essences que l'on veut garder.

Conclusion

La parole n'étant plus demandée, l'objet du rapport est mis au vote.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

Pour la commission,



Alexandre Meier

Président rapporteur